PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001439673

NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE	N° DU PROCES-VERBAL
Contrôle volontaire complet	30/10/2026	3601 / 1

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S037F128

RAISON SOCIAL :
ESVRES CONTROLE TECHNIQUE
ADRESSE : 7 ALLEE EMILE DELAHAYE
ZI SAINT MALO
37320 ESVRES
02.47.26.55.40

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 037D1230

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GY-129-AL	02-07-2024	02-07-2024

Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	ABSENT

N° de série dans la série du type	Energie
VF1MA000772577846	GO

Kilométrage au compteur	Désignation commerciale
26419	MASTER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

DIAC LOCATION
ANGELY SAS
ADRESSE : 252 RUE FRANCE 3

17400 ST JEAN D ANGELY

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu pa le Code de la route.
En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux (AVD)
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G,D)
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)

Défaillances mineures

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux (AVG)
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (AVG,AVD,ARG,ARD)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (G,C,D,ARG,AR,ARD)
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P24D4

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		8			8	
Force	476		439	287		265
Force roue/roue	476		439	287		265
Taux			64			
Frein de stat.						
Force	242					212
Taux			20			
Pesée du véhicule		1411	2258		847	
Suspension						
Efficacité	73		71	52		48
Dissymétrie		2			7	
Dérive	-0.1					
Feux de croisement	-0.1					-0.2

DUPLICATA PRIVE